

Négociation assurance chômage : un fossé entre organisations syndicales et patronales !

Cette troisième séance de négociation a surtout servi à mesurer l'écart entre les propositions syndicales et les propositions patronales. On peut même dire que les positions sont diamétralement opposées ; alors qu'en cette période de crise et d'augmentation du chômage l'ensemble des organisations syndicales cherchent à améliorer les droits des privés d'emploi, le patronat lui refuse catégoriquement de mettre la main à la poche et cherche toutes les pistes d'économies possibles sur le dos des demandeurs d'emploi.

Se fondant sur la nécessité de supprimer le déficit, il détruit les règlements spécifiques qui concernent les intérimaires et les intermittents du spectacle : les annexes 4, 8 et 10 sont purement et simplement supprimées. Et ça ne suffit pas encore, l'économie serait trop petite car le coût cumulé de ces deux dispositifs n'atteint pas 700 millions d'euros, il faut donc faire payer aussi les autres !

Les licenciés économiques par exemple, qui grâce à la lutte obtiennent des indemnités supra légales, subissent déjà un différé d'indemnisation de 75 jours. Le patronat propose de faire sauter ce plafond : l'indemnité supra légale servira intégralement à financer leur période de chômage. L'assurance chômage ne prendra le relais qu'après l'épuisement de leur indemnité.

Il faut simplifier l'activité réduite, c'est-à-dire la possibilité de cumuler les revenus d'un travail à temps partiel et une partie des allocations chômage. Sur ce point, il y a consensus, le système actuel est trop compliqué. Un plafond à ce cumul est créé, équivalent à 80 % de l'ancien

salaires net. Avec ce système, la simplification risque de faire plus de perdants que de gagnants !

La possibilité de moduler les allocations en fonction du taux de chômage peut paraître une bonne idée, mais là, le patronat prend soin de définir des seuils qui ne risquent pas de lui coûter grand-chose. Pour avoir un mieux par rapport à l'existant, il faut atteindre un taux de chômage de 12 % (aujourd'hui 10,5 %) et cela, aucune prévision économique ne l'annonce pour les prochaines années !

Les seniors aussi doivent subir des restrictions, les mesures spécifiques devraient suivre le recul de l'âge de la retraite.

En échange de tout cela : mise en place des droits rechargeables puisqu'ils s'y sont obligés par l'ANI de janvier 2013, mais quels droits rechargeables ? Pas les modèles proposés par les organisations syndicales ! Non ! Une formule qui ne servirait qu'aux salariés ayant assez retravaillé pour se rouvrir des droits (plus de 4 mois) et avec un système complexe pour que le demandeur d'emploi ne s'y retrouve pas. Là aussi, des droits rechargeables à l'économie.

Il reste encore deux séances de négociations prévues, cela semble bien court pour combler le fossé existant. Dans un contexte où le patronat prend l'habitude de voir ses désirs comblés comme pour le pacte de responsabilité, il n'y a plus de limites à ses exigences. Il est donc nécessaire de faire monter le rapport de forces, la CGT invite les salariés, les intermittents, les intérimaires, tous les précaires à se tenir prêts à se mobiliser.